



*Villeneuve*  
Saint Georges

ANNEE 2017  
**3eme SÉANCE**

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le 30 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX (jusqu'au point n°8), Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF ( jusqu'au point n°12), Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°3), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME

#### ABSENTS REPRESENTÉS

Yannick PILATTE a donné procuration à Maurice BELVA  
Christian JONCRET a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Alexandre BOYER  
Mohamed BEN YAKHLEF a donné procuration à Nadia BEN MOUSSA (à partir du point n°13)  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX (jusqu'au point n°8)  
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Sylvie RICHETON  
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ (à partir du point n°4)  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET  
Michel FAÏSSE a donné procuration à Kristell NIASME  
Dominique JOLY a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR

#### ABSENTS NON REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX (à partir du point n°9), Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Kalayarasi RAVIENDRANATHAN (à partir du point n°9)

#### PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet  
Manuel MENAL, Directeur général des services  
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services  
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services  
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et des achats publics  
Vincent THIBAUD, Responsable du service des Affaires juridiques et des assemblées

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

## **Approbation du compte rendu analytique du 27 avril 2017**

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT et Kristell NIASME (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) s'étant abstenus,

### **URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **Urbanisme**

##### **1. M. KNOPFER - Acquisition amiable de terrain sis 13 chemin des pêcheurs, démolition du bâti et demande de subventions**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 13 chemin des Pêcheurs, cadastré AS 33 d'une superficie de 304 m<sup>2</sup>, comportant un bâti de 80 m<sup>2</sup>, au prix de 150 000 €,

Autorise la Maire à signer l'acte correspondant,

Autorise la prise en charge financière de la taxe foncière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié,

Sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne, l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 13 chemin des Pêcheurs et à la démolition du bâti,

Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental du Val-de-Marne,

Autorise la Maire à déposer le permis de démolir et/ou d'aménager nécessaire à la réalisation du projet et à signer l'acte correspondant,

Dit que la dépense sera imputée au budget de l'exercice considéré.

#### **Développement Économique**

##### **2. M. BOYER - Convention pluriannuelle entre la Ville et l'association Confluences CI pour la création d'un atelier chantier d'insertion (ACI) dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts**

Le conseil municipal,

Par 32 voix pour,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, et Kristell NIASME (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) s'étant abstenus,

Approuve la convention avec l'association Confluences CI pour la création d'un atelier chantier d'insertion (ACI) dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts,

Autorise la Maire à signer la convention,

Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

**3. M. BOYER - Convention pluriannuelle 2017-2018 entre la ville et l'association Espace Pour Entreprendre pour l'accompagnement des porteurs de projets de reprise ou de création d'entreprise de Villeneuve-Saint-Georges**

Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention pluriannuelle 2017-2018 entre l'Association Espace Pour Entreprendre et la Ville de Villeneuve-Saint-Georges relative à l'accueil, l'accompagnement de porteurs de projet de reprise ou de création d'entreprises à Villeneuve-Saint-Georges,

Autorise la Maire à signer la convention,

Dit que la dépense pour sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

|  |
|--|
| <b>HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE</b> |
|--|

**Habitat**

**4. Mme DINNER - Adoption de la charte cadre du relogement dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain**

Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de charte-cadre soumise par le Préfet du Val de Marne, délégué Territorial de l'ANRU, fixant la stratégie de relogement des ménages concernés par les opérations prévues dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, ci-annexé,

Autorise la Maire à signer ladite charte partenariale et tous les documents y afférents,

Autorise la Maire à signer les protocoles à venir, traduction opérationnelle de la présente charte, définissant les modalités de coopération avec les acteurs sociaux intervenant auprès des ménages à reloger afin d'assurer la cohérence des interventions de chacun, notamment pour la résolution des situations spécifiques rencontrées.

**5. Mme DINNER - Rattachement de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges à l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre**

Le conseil municipal,  
Par 35 voix pour,  
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenue,

Prend acte des dispositions de l'article L.5219-5 VIII du Code général des collectivités territoriales issu des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Décide le rattachement de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges à l'établissement public territorial du Grand Orly Seine Bièvre. Ce rattachement prendra effet à compter du 31 décembre 2017.

Autorise la Maire de la commune à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution du changement de rattachement

## **Finances**

### **6. M. HENRY - Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables**

Le conseil municipal,  
Par 36 voix pour,  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenue,

Approuve les listes présentées par la Trésorerie Principale des titres admis en non-valeur pour un montant global de 37 575.12 €,

Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6541 du budget de l'exercice 2017.

### **7. M. HENRY - Appel d'offres ouvert MOBILIERS - Attribution des marchés :**

**Lot 1 : Mobilier scolaire et périscolaire**

**Lot 2 : Mobilier de restauration scolaire**

**Lot 3 : Mobilier de bureau**

Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer les marchés, pour une durée de 4 ans, avec les entreprises désignées par la Commission d'appel d'offres

DPC SAS pour le lot n° 1  
DELAGRAVE pour le lot n° 2  
QUERCY pour le lot n° 3

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice considéré.

### **8. M. BELVA - Subventions exceptionnelles aux associations**

Le conseil municipal,  
Par 28 voix pour,  
Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), et Jocelyne LAVOCAT ayant voté contre,  
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT et Kristell NIASME (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) s'étant abstenus,

Décide du versement d'une subvention exceptionnelle :

De 5760 € à l'association TROPIKANA  
De 1700 € à l'association FSDVA  
De 1000 € à l'association ASSAV  
De 2000 € à l'association ASCP  
De 2000 € à l'association Asphalte  
De 2000 € pour le BVBR

Dit que les crédits correspondant sont ouverts à la nature 6574,

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires.

### **9. M. HENRY - Adhésion au groupement de commande coordonné par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour la location et la maintenance des photocopieurs – Modification de la convention**

Le conseil municipal,  
Par 31 voix pour,  
Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve les termes du projet de convention annexé à la présente, visant à la constitution d'un groupement de commande entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes de Juvisy-sur-Orge, de Paray-Vieille-Poste, de Villeneuve-Saint-Georges et le CCAS de la commune de Villeneuve-Saint-Georges pour la location et la maintenance de photocopieurs;

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement et tous documents afférents audit groupement;

Précise que les dépenses relatives à la présente délibération seront imputées au budget de l'exercice considéré ;

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

### **Espaces publics**

#### **10.M. HENRY – Marché d'achat de véhicules 2017 : autorisation à la Maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signer les marchés avec les entreprises retenues**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Autorise la Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert européen pour l'achat de véhicules nécessaires aux services municipaux et à signer les marchés pour les différents lots avec les sociétés qui seront déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers y afférents,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

### **Personnel**

#### **11. Mme RICHETON - Convention d'accompagnement par le CIG pour la mise en œuvre du DUERP**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer la convention d'adhésion Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile de France,

Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 011 du budget des exercices considérés.

#### **12. M. HENRY - Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2017, comme suit :

| GRADES   | EFFECTIF<br>BUDGETAIRE | MODIFICATIONS |            | NOUVEL<br>EFFECTIF |
|--|------------------------|---------------|------------|--------------------|
|  |                        |               |            |                    |
| Adjoint administratif à temps complet  | 59                     |               | + 2        | 61                 |
| Adjoint technique à temps complet  | 278                    | - 1           |            | 277                |
| Technicien à temps complet   | 7                      | - 1           |            | 6                  |
| Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet                                    | 5                      |               | + 1        | 6                  |
| Agents social à temps complet  | 3                      | - 1           |            | 2                  |
| Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet                     | 3                      | - 1           |            | 2                  |
| Assistant de conservation à temps complet  | 3                      |               | + 1        | 4                  |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 10h00 | 1                      | - 1           |            | 0                  |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 6h30  | 1                      | - 1           |            | 0                  |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 16h30 | 0                      |               | + 1        | 1                  |
| Médecin hors classe à temps non complet 9h30 (dermatologue)  | 1                      | - 1           |            | 0                  |
| Médecin hors classe à temps non complet 14h00 (dermatologue)                                       | 1                      |               | + 1        | 2                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>362</b>             | <b>- 7</b>    | <b>+ 6</b> | <b>361</b>         |

Dit que les effectifs sont fixés au 1er juillet 2017,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

### **13. M. HENRY – Ouverture de postes déjà créés à des contractuels**

Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de définir les caractéristiques de treize emplois au sein des services de la commune telles que définies dans l'annexe n°1 afin de permettre leur ouverture au recrutement d'agents contractuels.

### **14. M. HENRY – Dispositif d'apprentissage 2017-2019**

Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de faire évoluer la délibération du 1er octobre 2015 afin de mettre en adéquation les possibilités d'accueil et les diplômes préparés. Le nombre d'apprentis pouvant être recrutés au sein de la collectivité reste fixé à 12.

Décide de conclure des contrats d'apprentissage à la rentrée scolaire 2017 conformément au tableau suivant :

| SERVICE                      | NOMBRE DE POSTE | DIPLÔME PRÉPARÉ   | DURÉE DE LA FORMATION |
|------------------------------|-----------------|---|-----------------------|
| Petite enfance               | 1               | Diplôme d'auxiliaire de puériculture ou Diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants | 16 ou 34 mois         |
| DEELE                        | 1               | CAP Petite enfance  | 24 mois               |
| Régie bâtiments              | 1               | CAP Maintenance des bâtiments   | 24 mois               |
| Régie bâtiments              | 1               | CAP Maintenance des bâtiments ou CAP Peinture                                 | 24 mois               |
| Régie bâtiments              | 1               | CAP Menuiserie  | 24 mois               |
| Régie bâtiments              | 1               | CAP Électricité   | 24 mois               |
| Régie bâtiments (Maçonnerie) | 1               | CAP Maçonnerie  | 24 mois               |
| Parcs et jardins             | 1               | Brevet professionnel agricole (BPA) Aménagement paysager                      | 24 mois               |
| Parcs et jardins             | 1               | Brevet Professionnel (BP) Aménagement paysager                                | 24 mois               |
| Piscine                      | 1               | BPJEEPS AAN (activités aquatiques et de la natation)                          | 12 mois               |
| Médiathèques                 | 1               | Métiers du livre  | 24 mois               |
| DRH                          | 1               | DUT Hygiène sécurité environnement  | 24 mois               |

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dispositif,

Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront inscrites au budget des exercices considérés.

#### **15. Mme la Maire - Remboursement des frais d'aide à la personne des élus**

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) ayant voté contre,

Jean-Paul ESPINAR, (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Décide le remboursement des frais d'aide à la personne des élus municipaux tels que prévus au Code général des collectivités territoriales pour les élus ne percevant pas d'indemnité de fonction,

Dit que le montant horaire du remboursement suivra l'évolution de celui du salaire minimum de croissance

## **CLSPD**

### **16.M. HENRY - Autorisation donnée à la Maire de signer tous actes visant à permettre l'installation de tout équipement et matériels sur des bâtiments**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Autorise la Maire à signer toutes conventions permettant l'installation de tout équipement et matériels, sur des bâtiments ou terrains, privés ou publics, nécessaires au déploiement de la vidéoprotection,

Autorise la Maire à déposer toutes demandes d'autorisation administrative nécessaire à l'exploitation du système de vidéo,

Autorise la Maire à signer et à déposer toute demande de subvention auprès des financeurs pour accompagner et réduire le coût de la dépense communale,

Autorise la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet.

### **Participation des habitants**

### **17.M. HENRY - Adoption d'une convention-type entre la Ville et les aménageurs ou promoteurs en vue de l'organisation des « Rencontres de Villeneuve »**

**Le conseil municipal,**

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve le projet de convention-type entre la ville et les aménageurs ou promoteurs en vue de l'organisation des « Rencontres de Villeneuve » ci-joint,

Autorise la Maire a signer ladite convention avec les différents aménageurs ou promoteurs intéressés par cette démarche,

Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de l'exercice considéré.

|   |
|---|
| <b>PETITE ENFANCE, ENFANCE ET EDUCATION</b> |
|---|

## **DEELE**

### **18. Mme DEBBACHE - Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ci-annexé.

Précise que le nouveau règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux accueils périscolaires et extrascolaires et devront être signés par ces dernières.

Dit que ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2017.